

Procès-verbal du Conseil communal du 24 juin 2013, 20h00

M. Olivier Bonvin, Président, ouvre la deuxième séance de l'année à 20h00 avec un appel nominatif. Le quorum est atteint avec 43 Conseillères et Conseillers présents sur les 49 élus. Cinq personnes sont excusées.

Le procès verbal de la séance du 29 avril est accepté avec deux abstentions.

1. Communications du bureau du conseil

M. O. Bonvin annonce trois démissions. D'une voix émue, M. Félix Rattin, Municipal de Les Cullayes, lit la lettre qu'il a envoyée quelques jours auparavant au bureau et à la Préfecture. Il explique que ses charges de travail professionnelles ne lui permettent plus d'assurer les heures de présence nécessaires à sa tâche de municipal. M. O. Bonvin le remercie du travail accompli, puis il souligne que le premier tour pour élire son successeur aura lieu le 22 septembre en même temps que les votations fédérales. L'élection ne concernera que les habitants de Les Cullayes. Le dépôt des listes est fixé au 12 août à 12h00 au Greffe municipal.

Ensuite, le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Elisabeth Henry qui repart dans son canton d'origine, le Valais, puis de celle de M. Antoine Golay qui, en changeant d'employeur, reprend des études.

Remerciant les commissions pour avoir respecté les consignes en ce qui concerne le délai de remise des rapports, il rappelle encore que la prochaine séance du Conseil a été avancée d'une semaine par rapport à la date fixée initialement. Cette séance aura lieu le 2 septembre et sera présidée par M. Philippe Chaubert.

2. Assermentation

Suite aux démissions de Mme Diana Rego et de Mme E. Henry, M. O. Bonvin donne lecture du sermon. MM. Claude Pasche et Christan Gaus sont assermentés en bonne et due forme.

3. Préavis n° 04/2013 – L'indemnité communale pour l'usage du sol

Rapportant pour la commission des finances, M. Ernst Maurer souligne qu'il s'agit de voter sur une décision déjà acceptée lors du dernier Conseil, la seule différence étant un changement d'intitulé de la base légale.

La parole n'étant pas demandée, le rapport de la commission des finances et le préavis sont acceptés à l'unanimité.

4. Préavis n° 5/2013 – Pour la demande d'adhésion à l'association de communes SDIS Oron-Jorat

M. Jean-Claude Chamorel, rapporteur, donne lecture pour la commission ad hoc. Il relève que le dossier, très complet, est défendu par les Municipalités et découle d'un besoin réel dicté par une évolution très rapide du Service de défense incendie et de secours. Le coût par habitant est chiffré à CHF 25,40.

Lors du vote, le rapport de la commission ad hoc, ainsi que le préavis, sont acceptés, chacun avec deux abstentions.

5. Préavis n° 6/2013 – Rapport de gestion + Comptes 2012

Rendant compte pour la commission de gestion, le rapporteur, M. Daniele Sculati, énumère un nombre élevé de détails commentés lors de leur séance avec M. Gilbert Cuttelod, Syndic et Municipal des finances et Mme Patricia Dutoit, Boursière communale. Etant donné l'impossibilité de pouvoir comparer l'exercice 2012, première année de la nouvelle commune, avec celui de 2011, la commission s'est référée au rapport de gestion et à l'analyse financière de la fiduciaire Pierre Busset. La commission constate à quel point il est difficile d'évaluer les montants qui seront nécessaires pour chaque exercice annuel et appuie la Municipalité, qui privilégie la prudence dans ses estimations. Passant en revue plusieurs préavis de l'année écoulée, la commission a analysé la rédaction des conclusions par rapport aux principes mentionnés dans le rapport de révision et visité certains des lieux concernés par les travaux consentis. Elle recommande au Conseil d'accepter le rapport de gestion ainsi que le rapport de révision et les comptes 2012.

Répondant à M. Alfred Gebhardt, qui constate que 173 contribuables ne paient pas d'impôt, M. G. Cuttelod dit que ce chiffre n'est pas élevé comparé à d'autres lieux comme Lausanne, où le pourcentage peut atteindre 50%. D'ailleurs, dit-il, ce chiffre inclut des jeunes aux études. En contrepartie, plusieurs contribuables se situent dans la fourchette prise entre CHF 50 000 et 100 000 et d'autres au-delà. Servion, doit ainsi se considérer comme une commune privilégiée.

M. Jean-Claude Chapuisat félicite la Municipalité pour la qualité du rapport de gestion, facile à comprendre et agréable à lire.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote. Le rapport de la commission de gestion ainsi que le rapport de gestion de la Municipalité sont acceptés avec trois abstentions. Les comptes 2012 sont acceptés avec quatre abstentions.

6. Rapport n° 7/2013 – La construction d'un abri-bus au Zoo-Tropiquarium et d'un giratoire pour l'extension de la ligne 65

La commission de gestion, comme relevé dans son rapport de gestion sur l'exercice 2012, ayant visité les lieux de l'abri bus et constaté paiement et la comptabilisation du montant concerné, ne peut qu'approuver le rapport municipal 7/2013.

M. Olivier Auberson, rapporteur pour la commission technique, souligne que le transfert de l'emplacement originalement prévu pour l'arrêt de bus au Zoo-Tropiquarium a permis d'améliorer la visibilité en direction de Les Cullayes, l'efficacité des manœuvres des bus articulés et la sécurité des passagers prenant la ligne CarPostal. Dès lors, cette dernière bénéficie de la nouvelle structure, au même titre que la ligne TL. Il rappelle que d'autres lignes viendront se rajouter à celles existantes, créant ainsi une cohérence communale en matière de transport. Par conséquent, la commission recommande au Conseil d'accepter la demande de crédit extrabudgétaire de CHF 240 000.- énoncé dans le rapport de la Municipalité.

La commission des finances, représentée par M. E. Maurer, note que si la Municipalité n'avait pas trouvé la solution adoptée, la facture occasionnée par la

modification du projet initialement prévu aurait pu être trois fois supérieure. Elle recommande l'acceptation du rapport municipal.

Lors du vote, les rapports des trois commissions sont acceptés avec quatre abstentions. Le rapport municipal est accepté également avec quatre abstentions.

7. Communications de la Municipalité

Au nom de la Municipalité, M. G. Cattelod, Syndic, remercie sincèrement M. F. Rattin pour tout le travail qu'il a effectué en tant que municipal. Il évoque les rapports cordiaux qu'ils ont eus et l'engagement dont M. F. Rattin a fait preuve dans le nouveau dicastère qu'il avait accepté suite à la fusion. Expliquant qu'une circulaire à été préparée à l'intention des habitants de Les Cullayes pour trouver son successeur, il ajoute que toute personne intéressée à faire acte de candidature et qui souhaite savoir comment se faire parrainer etc., doit s'adresser au Greffe pour obtenir les documents officiels.

Lors de l'inauguration du nouvel arrêt de bus au Zoo-Tropiquarium le 13 juin, Mme la Conseillère d'Etat, Nuria Gorrite, avait annoncé que le 14 Décembre, une nouvelle ligne de CarPostal, la 10.075, serait inaugurée pour relier Mézières à La Sallaz en passant par Les Cullayes. M. G. Cattelod annonce également que l'enquête publique annoncée précédemment a eu lieu et que quelques copies des projets horaires concernant les lignes 10.075 et 10.085 sont disponibles. Quant à la ligne 10.065, elle sera prolongée jusqu'à Mézières. Accompagné par de forts applaudissements, il félicite M. Bernard Burri, Syndic émérite de Les Cullayes, pour le travail entamé voici plus de dix ans et qui voit à présent son aboutissement.

Cette année, le feu du premier août aura lieu à Servion et une circulaire sera distribuée à fin juin.

Au sujet d'une intervention précédente d'un conseiller concernant une éventuelle intégration de piste cyclable entre Servion et Mézières, M. Cédric Matthey, Municipal, revient avec une réponse négative. Une piste cyclable requiert un minimum de 1,20m, voire 1,50 et la route est trop étroite pour en accommoder une. Créer une piste séparée engendrerait des coûts excessifs. Il conseille de prendre le chemin qui passe par Ferlens, à côté du cimetière, relevant toutefois, que celui-ci présente une forte déclivité.

8. Propositions individuelles

M. J.-Cl. Chamorel relate une assemblée extraordinaire du chœur mixte du village tenue pour décider de la poursuite ou non des activités de la société. Si les participants, réduits à 16, ont choisi de continuer le chant, décision a été prise de renoncer à organiser la fête au village. En effet, monter la cantine avec l'effectif actuel, qui ne compte plus que trois hommes, serait une tâche excessivement lourde. Le matériel de la cantine, propriété du chœur, est à disposition de la commune en cas de demande.

Au nom de la Commune, le syndic remercie le chœur mixte pour avoir redynamisé l'esprit du village. Il relève que durant plus de trente ans, en trois endroits différents, les mêmes membres du chœur ont permis au villageois de s'associer à la vie du lieu, une problématique commune à beaucoup de villages. Ne pouvant réagir à temps

cette année, dit-il, la Municipalité tient à maintenir cette fête traditionnelle qui réunit la population. Elle promet d'adresser la question de l'organisation future à la même période, l'an prochain.

Répondant à M. Pierre Frédembach qui relève que les bus ont de la difficulté à croiser autour de la place de la poste, M. C. Matthey lui assure qu'à partir de décembre, le nombre de cars postaux à cet endroit devrait diminuer de 80%. Par conséquent, la situation s'en trouvera simplifiée.

M. Hermann Olivetta indique qu'en traversant la route cantonale, de part et d'autre, il y a des contradictions entre les panneaux de limitation de vitesse qui indiquent 50, 60 voire 80 km/h. M. C. Matthey admet qu'il y a une erreur qui, dit-il, n'est pas récente, mais sera corrigée en fin d'année.

M. J.-Cl. Chapuisat relève que le trottoir en dur qui part du centre du village est parfois inondé. Il demande s'il serait possible de le goudronner. M. C. Matthey lui répond qu'à l'origine, il avait été construit avec du stabilisé pour sécuriser les enfants allant à pied. Si, à l'avenir, il est possible d'améliorer le revêtement, la municipalité fera le nécessaire.

M. Christian Gaus demande des nouvelles concernant les panneaux « dissuasifs » de *Police Population*, attendus depuis plusieurs semaines. Effectivement, les vingt panneaux ont été commandés fin mars, lui répond M. C. Matthey. Il a dû rappeler le fournisseur à plusieurs reprises pour obtenir finalement une promesse de livraison pour fin juin. M. C. Gaus se réjouit également de la livraison attendue des autocollants.

La séance est levée à 21:10